

## A LA POLYCLINIQUE DE KERIO

Une Cellule d'Identito-Vigilance a été constituée afin de surveiller et de prévenir les risques liés à l'identification des patients.

## LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Conformément à la déontologie médicale, aux dispositions de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679), tout patient peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité auprès du médecin responsable de l'information médicale, par l'intermédiaire du praticien ayant constitué le dossier (Articles 26, 27, 34, 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Information, aux fichiers et aux libertés et articles 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 du Règlement général sur la protection des données).



**SOYONS TOUS VIGILANT !**

*La participation de tous est essentielle  
pour des soins plus sûrs.  
[www.sante.gouv.fr/ssp](http://www.sante.gouv.fr/ssp)*

# Guide Pratique Usagers L'Identitovigilance

*...vos questions*



*... nos réponses*



## PRINCIPES DE L'IDENTITOVIGILANCE

---

La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre hospitalisation et ce, pour votre sécurité.

Chaque patient doit pouvoir être identifié par le personnel soignant et/ou médical à tout moment de son séjour dans l'établissement afin d'éviter le risque d'erreur médicale liée à une mauvaise identification.

### A VOTRE ADMISSION

---

Tous les renseignements d'identité récoltés sont confidentiels et ne seront pas divulgués. L'identité sur les différents documents présentés doit être identique.

- Une **Pièce d'identité** : carte d'identité ou passeport ou permis de séjour ou permis de conduire permet de recueillir votre nom (nom de jeune fille, le cas échéant), votre prénom, votre date de naissance et votre sexe.
- Votre **Carte Vitale** facilitera le remboursement des soins et permet de recouper les renseignements obtenus sur votre identité.
- Votre **Carte de mutuelle**, servira également à faciliter le remboursement de vos soins.
- Votre **Carte de groupe sanguin**.



## PENDANT VOTRE SEJOUR

---

Le personnel soignant et/ou médical doit pouvoir s'assurer de votre identité à tout moment de votre séjour dans l'établissement.

Pour ce faire et garantir votre sécurité, les membres du personnel doivent suivre des procédures strictement définies.

C'est pourquoi votre identité vous sera demandée à plusieurs reprises, tout au long de votre séjour, ne vous en inquiétez pas.

L'identité du patient est systématiquement déclinée sur un bracelet qui vous sera posé au poignet.

### UNE VIGILANCE PARTAGEE

---

Le risque d'erreur sur l'identité d'une personne n'est pas acceptable quand il s'agit de santé.

Vous devez alors prendre conscience de l'importance de la vigilance mise en œuvre au sein de l'établissement, et comprendre :

- La prise de divers renseignements d'identification lors de votre pré-admission et/ou admission.
- La vérification systématique et répétée de votre identité, à chaque étape de votre prise en charge soignante et médicale, lors de transfert entre les services et pour chaque réalisation d'un examen.

### Vérification répétée de votre identité = prise en charge sécurisée

Vous aussi, soyez vigilant(e)s lors de votre séjour. Votre participation ne pourra que faciliter la sécurité et la qualité de votre prise en charge. Le personnel répondra à toutes vos interrogations, n'hésitez à pas à le solliciter à ce sujet.